

TREC d'Avre et d'Iton Défi virtuel Parcours en Terrain Varié Déguisé 2024 / 2025

Règlement

L'association TREC d'Avre et d'Iton - l'organisateur - propose du vendredi 15 novembre 2024 au dimanche 9 mars 2025 un défi virtuel ouvert à tous.

Principe de base : chaque samedi du 23 novembre 2024 au 8 février 2025 sont proposés un dispositif de Parcours en Terrain Varié - PTV - issu du règlement TREC (Techniques de Randonnée Équestre en Compétition) de la FFE (Fédération Française d'Équitation) et un thème de déguisement, cet ensemble constitue une PROPOSITION.

Les participants répondent à chaque proposition en photo et/ou en vidéo via un support numérique, chaque réponse rapporte des points au participant.

1) L'organisateur

Association TREC d'Avre et d'Iton
8 lieu-dit La Villette
27240 MESNILS SUR ITON
SIRET 904 744 372 00015

2) Inscription

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement.

L'inscription est ouverte à toute personne physique ou morale.

L'inscription se fait uniquement sur le site HelloAsso via ce lien :

<https://www.helloasso.com/associations/trec-d-avre-et-d-iton/evenements/defi-virtuel-ptv-deguise-2024-2025>

Les inscriptions sont ouvertes du vendredi 15 novembre 2024 au samedi 21 décembre 2024 à 20h00.

Le participant doit renseigner tous les champs obligatoires du formulaire pour que l'inscription soit valide.

Le montant de l'inscription est de 20,00 € (vingt euros) par participant.

Lorsque l'inscription est validée, un numéro de dossard est attribué au participant.

Une inscription ne peut être ni annulée, ni remboursée au-delà du 31 décembre 2024 (des frais auront été engagés par l'association).

3) Responsabilité

L'organisateur propose uniquement des dispositifs de PTV de TREC issus du règlement spécifique TREC de la FFE.

Le participant effectue les dispositifs de PTV proposés sous sa propre responsabilité.

Le port du casque et du gilet de cross sont obligatoires sur les dispositifs de PTV. L'organisateur se réserve le droit de n'attribuer aucun point de réalisation de dispositif si le cavalier n'est pas protégé.

Le participant s'engage dans ses réalisations avec l'équidé (effectuer le dispositif de PTV, conception du déguisement, etc.) à respecter le bien-être animal conformément à la charte de la FFE (PDF : <https://www.ffe.com/media/9943/download>).

4) Droit à l'image

En s'inscrivant au présent événement, le participant accepte que les images fournies par lui-même à l'organisateur soit utilisées sur les réseaux sociaux et les supports de communication de l'association TREC d'Avre et d'Iton.

Le participant s'engage à être l'auteur et/ou le propriétaire des images qui constituent sa réponse.

L'organisateur s'engage à ne pas utiliser ces images à des fins commerciales.

Le participant accepte que ses vidéos soient utilisées à des fins pédagogiques uniquement dans le cadre de la formation des officiels de compétition Juges TREC PTV.

Le participant pourra s'il le souhaite s'identifier sur les publications de l'association sur les réseaux sociaux qui concernent le présent événement.

5) Déroulement et contenu

a) Phase d'inscription

Voir paragraphe 1.

b) Propositions hebdomadaires

Chaque samedi du 23 novembre 2024 au 8 février 2025 l'organisateur enverra par mail à chaque participant le nom d'un dispositif de PTV et un thème, soit 12 (douze) propositions au total.

Cette proposition sera également mise en ligne sur les pages Facebook et Instagram de l'association TREC d'Avre et d'Iton, sous réserve de la disponibilité du bénévole chargé de ces publications.

Les participants disposent de 29 jours pour répondre à chaque proposition.

Une seule réponse peut être envoyée par proposition.

Aucune réponse ne pourra être prise en compte après la date limite.

Voir le détail du calendrier au paragraphe 6).

c) Format et mode de réponse

Les participants doivent envoyer à l'organisateur des images (photographie et/ou vidéo) les représentant avec leur équidé sur le dispositif proposé et/ou avec un déguisement correspondant au thème proposé.

Sauf mention contraire dans l'intitulé de la proposition, le niveau de réalisation demandé sera celui de Club Élite. Pour les sautants, la cote devra être inférieure ou égale à celle indiquée sur les fiches techniques des dispositifs pour le niveau Club Élite. La fiche technique du dispositif concerné sera jointe à chaque proposition.

Ces images doivent être envoyées par mail ou via un site de partage en ligne (type Google Drive, WeTransfer, DropBox, etc) en utilisant l'adresse mail de l'association : trecdavreetdton@gmail.com en mentionnant l'objet "Défi virtuel Parcours en Terrain Varié Déguisé 2024 / 2025"

Le participant doit impérativement faire apparaître son numéro de dossard et le numéro de proposition dans l'objet ou le corps du mail.

Les envois via messagerie instantanée (type Messenger, WhatsApp, Discord) ne seront pas pris en compte.

La publication des images sur les réseaux sociaux ne constitue pas une réponse à la proposition.

Les photographies devront être aux formats JPG ou PNG.

Les vidéos devront être au format MP4.

Le participant s'engage à être l'auteur et/ou le propriétaire des images qui constituent sa réponse.

6) Calendrier

Les dispositifs de PTV et les thèmes de déguisement constituant les propositions ne seront pas connus des participants avant les dates ci-dessous.

Envoi par mail et mise en ligne des propositions (1 dispositif + 1 thème de déguisement) :

- Proposition numéro 1 prévue le samedi 23 novembre 2024
Réponse attendue au plus tard le dimanche 22 décembre 2024
- Proposition numéro 2 prévue le samedi 30 novembre 2024
Réponse attendue au plus tard le dimanche 29 décembre 2024
- Proposition numéro 3 prévue le samedi 7 décembre 2024
Réponse attendue au plus tard le dimanche 5 janvier 2025
- Proposition numéro 4 prévue le samedi 14 décembre 2024
Réponse attendue au plus tard le dimanche 12 janvier 2025
- Proposition numéro 5 prévue le samedi 21 décembre 2024
Réponse attendue au plus tard le dimanche 19 janvier 2025
- Proposition numéro 6 prévue le samedi 28 décembre 2024
Réponse attendue au plus tard le dimanche 26 janvier 2025
- Proposition numéro 7 prévue le samedi 4 janvier 2025
Réponse attendue au plus tard le dimanche 2 février 2025
- Proposition numéro 8 prévue le samedi 11 janvier 2025
Réponse attendue au plus tard le dimanche 9 février 2025
- Proposition numéro 9 prévue le samedi 18 janvier 2025
Réponse attendue au plus tard le dimanche 16 février 2025
- Proposition numéro 10 prévue le samedi 25 janvier 2025
Réponse attendue au plus tard le dimanche 23 février 2025
- Proposition numéro 11 prévue le samedi 1er février 2025
Réponse attendue au plus tard le dimanche 2 mars 2025
- Proposition numéro 12 prévue le samedi 8 février 2025
Réponse attendue au plus tard le dimanche 9 mars 2025

Résultats : les résultats seront mis en ligne sur les pages Facebook et Instagram de l'association TREC d'Avre et d'Iton au plus tard le 31 mars 2025.

Le classement sera également envoyé par mail aux participants.

Récompenses : les récompenses matérielles (lots) seront envoyées au plus tard le 30 avril 2025.

7) Attribution des points et classements

Pour chaque proposition :

- Une réponse envoyée conformément à l'article 5) c) et dans les délais impartis rapporte 5 points.
- Une vidéo, contenue dans cette réponse, illustrant la réalisation du dispositif proposé peut rapporter jusqu'à 10 points. La réalisation du dispositif sera notée selon le barème et les fiches techniques officiels de la discipline tels que dans le règlement TREC de la FFE.
- Si le participant est déguisé conformément au thème proposé, un bonus de 8 points s'applique. Pour les propositions numéros 4, 8 et 12, ce bonus est doublé.
- Si le dispositif est décoré conformément au thème proposé, un bonus de 6 points s'applique.
- Si l'équidé est déguisé conformément au thème proposé, un bonus de 4 points s'applique.

La quantité d'images envoyées par le participant ne détermine pas le nombre de points attribués.

La qualité des images envoyées par le participant ne détermine pas le nombre de points attribués.

Le classement s'effectuera du nombre de points le plus élevé au nombre de points le moins élevé.

En cas d'égalité pour l'une des trois premières places, les participants concernés seront invités à choisir l'une de leurs photographies et l'organisateur soumettra ces images au vote des internautes via une publication sur sa page Facebook.

8) Remise des prix et récompenses

a) Prix offerts par l'organisateur

1er prix : un engagement équipe ou duo ou équipage pour le TREC d'Avre et d'Iton édition 2025 organisé le 1er juin 2025 à Mesnils-sur-Iton (Eure) OU 2 engagements individuels sur un concours TREC ou TREC en Attelage officiel de la FFE inscrit au calendrier SIF - sauf Championnats de France et étapes de Coupe de France -.

2e et 3e prix : 1 engagement individuel sur un concours TREC ou TREC en Attelage officiel de la FFE inscrit au calendrier SIF - sauf Championnats de France et étapes de Coupe de France -.

Tous les participants disposant d'une adresse postale en France métropolitaine se verront envoyer une plaque.

Un classement par départements métropolitains sera effectué et le meilleur score de chaque département recevra un flot.

b) Lots offerts par des sponsors

Tous les lots offerts par les éventuels sponsors pour le présent événement seront attribués en fonction du classement et répartis entre le maximum de participants possible.

c) Envoi des lots

Seuls les participants disposant d'une adresse postale en France métropolitaine pourront prétendre recevoir une récompense matérielle (lot), sous réserve d'avoir correctement renseigné leur adresse postale lors de l'inscription.

Les lots matériels (plaques, flots et éventuels objets offerts par les sponsors) seront envoyés par courrier ou Colissimo.

Les récompenses de type engagement FFE SIF sont valables pour les participants résidant en

France métropolitaine, Corse et DOM. Les engagements seront effectués par l'association via son propre compte engageur, sous réserve de disposer des informations nécessaires et de la validité de ces dernières. Les bénéficiaires de ces engagements devront être en possession d'une licence FFE compétition valide et les équipés devront être inscrits sur le SIF.

Note : déduction faite des frais engagés par l'association pour la dotation des participants (plaques, flots, engagements FFE et frais d'expédition des lots), les bénéfices de cet événement seront reversés à une association de protection animale.

9) Réclamations

Aucune réclamation ne sera acceptée.

10) Protection des données personnelles

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès (article 15 du RGPD) et de rectification (article 16 du RGPD) des données vous concernant ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données (article 18 du RGPD).

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'organisateur pour établir la liste des participants, établir le classement du défi et procéder à l'envoi des lots par voie postale. La base légale du traitement est le consentement du participant.

Les données collectées lors de l'inscription ne seront communiquées à aucun tiers.

Les données sont conservées pendant la durée de l'événement jusqu'à la remise des lots soit du 15 novembre 2024 au 30 avril 2025.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Une "Foire aux questions" sera disponible à l'adresse <https://trec-d-avre-et-d-iton.e-monsite.com/> où seront reprises les questions posées par les participants. Les bénévoles feront leur possible pour répondre à ces questions dans des délais raisonnables.